



**Compte-rendu
GROUPE DE PILOTAGE HABITAT
Du 6 novembre 2008**

Etaient présents :

Messieurs Charles BRETON (Lunéville), Gilles CONTOIS (Seranville), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), François GUÉRIN (Vathiménil), Michel FULCHIN (Magnières) et Luc BONACCINI (CAUE)

Excusés : Jeanne VIRIAT (Remenoville), Elisabeth HENRY (Vallois) et François GENAY (Frambois)

Participait également à la réunion : Vincent LÉTICHE, agent de développement local

Porteurs	Avis du groupe de pilotage
<p>Yvonne HAGNIEL (Seranville)</p>	<p>« Restauration lourde de porte de grange » - à étudier Le dossier est complet : remplacement d'une porte de grange par une porte constituée de 2 vantaux et d'une partie fixe au-dessus (en continuité avec la porte). Le portillon ne sera pas refait. Utilisation de bois exotique Pas de dossier façade : Gilles CONTOIS précise que la façade a été restaurée une dizaine d'années auparavant. Le groupe de pilotage constate qu'il n'est pas nécessaire de la refaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans la configuration présentée, le dossier est éligible. Les points suivants devront cependant être impérativement respectés pour l'obtention de la subvention : <ul style="list-style-type: none"> > Remplissage de la porte en frise (lames d'environ 10 cm verticales) > Application d'une peinture sur la porte selon le nuancier du CAUE ➤ Des préconisations sont faites, sans être obligatoires pour l'obtention de la subvention : <ul style="list-style-type: none"> > Peinture des fenêtres en blanc, > Peintures de tous les volets de la façade de la même couleur que la porte de grange ➤ La propriétaire est invitée à contacter Luc BONACCINI pour l'aider dans le choix des colorations à appliquer sur la porte de grange et les menuiseries de la maison.
<p>Denis ANTOINE (Remenoville)</p>	<p>« Ravalement de façades » - demande de versement Plusieurs conditions étaient imposées pour l'octroi de la subvention. D'après les factures et les photos de fin de travaux, deux points n'ont pas été respectés : <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'attestation de bonne gestion des déchets de chantier. - Les volets battants en bois sur l'ensemble des façades visibles de la rue ne sont pas tous posés. Ces conditions seront rappelées dans un courrier et une visite sera prévue sur place pour constater leur bonne réalisation. Le versement complet de la subvention aura lieu si ces points ont été respectés.</p>
<p>Edith MARCHAND (Xermaménil)</p>	<p>« Ravalement de façades » - demande de versement Sur la base des factures et des photographies fournies, les conditions d'obtention de la subvention ont été respectées. Le dossier sera donc soldé.</p>

Christian MALGLAIVE (Vallois)	« Ravalement de façades » - demande de versement La demande de versement ne comporte pas de photographies. L'analyse est donc reportée à une prochaine réunion.
Damien ROCHE (Remenoville)	« Transformation des granges et maisons inhabitées en habitations principales » - demande d'acompte Une demande d'acompte a été transmise pour ce dossier. Etant donné l'état d'avancement des travaux, le groupe de travail propose que 50 % de l'aide soit versée au bénéficiaire. Ce dernier devra préciser l'état d'avancement de ses travaux et la prévision de leur réalisation définitive.
Un point est ensuite fait sur les dossiers en cours. Pour terminer la réunion, le groupe de pilotage ayant été confronté à des difficultés d'interprétation de certains dossiers « ravalement de façades », il souhaite revoir le règlement prochainement.	

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Urbanisme »
- membres du Bureau
- communes